

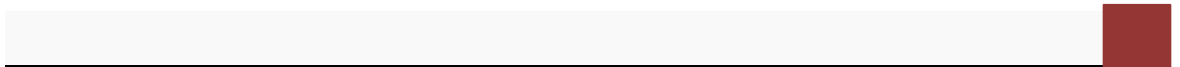


L'action des universités québécoises pour, par et avec les Premiers Peuples

Portrait 2019

PORTRAIT DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

Ce portrait a été réalisé dans le cadre d'une vaste collecte de données menée pour le compte du Bureau de coopération interuniversitaire dans chacun des 19 établissements universitaires québécois. Pour consulter la synthèse des données recueillies : Jean, Johanne (dir.) (2020) *L'action des universités québécoises pour, par et avec les Premiers Peuples - Portrait 2019*. Rapport produit pour le Bureau de coopération interuniversitaire. 84 p.



INTRODUCTION

L'Université du Québec favorise la vie réseau en fournissant des services et expertises spécialisés aux dix établissements universitaires qui, eux, offrent les programmes d'enseignement et de recherche.

L'Université du Québec joue ainsi un rôle de vigie sur des enjeux émergents.

Les enjeux touchant l'enseignement et la recherche pour, par et avec les Autochtones sont devenus prioritaires en 2017, avec l'entrée en poste de la présidente actuelle, madame Johanne Jean, déjà engagée sur ces questions dans ses fonctions antérieures comme rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue de 2004 à 2017.

Les demandes exprimées par divers milieux, à travers des communautés de pratiques animées par l'Université du Québec, par exemple le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES), ont aussi favorisé la mobilisation d'équipes de l'UQ sur ces questions.

Section 1 – Organisation

1.1 Gouvernance¹

■ Conseil d'administration

Actuellement, la composition de l'Assemblée des gouverneurs comprend un représentant autochtone qui siège à titre de membre socioéconomique², Tanya Sirois, directrice du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, est en poste depuis le 6 juin 2018 pour un mandat de 3 ans. Mentionnons qu'une présence autochtone aux instances de gouvernance est une recommandation acheminée en 2016 aux cégeps et aux universités par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

■ Comité consultatif autochtone

Le siège social de l'Université du Québec n'a pas de comité consultatif autochtone.

1.2 Planification stratégique

Dans son rapport « Parce que le Québec a besoin de tous ses talents »³, l'Université du Québec identifiait les communautés autochtones dans les groupes pour lesquels l'accessibilité et la réussite à l'université posaient des défis particuliers. Pour le réseau de l'Université du Québec, ce choix stratégique en faveur de l'accessibilité s'appuie sur un des trois axes de sa mission.

C'est d'ailleurs dans la perspective d'en faire un dossier prioritaire que la mise en œuvre de la mission du réseau auprès des peuples autochtones fait partie des cinq priorités de la nouvelle présidence de l'Université du Québec, dès l'été 2017. Ce choix est aussi conforté par le rôle que le milieu universitaire est appelé à jouer dans le contexte de l'appel à l'action découlant de la Commission de vérité et de réconciliation.

À cet égard, le Bureau de la présidence créait, en 2018, la Table de travail sur les réalités autochtones (TTRA) qui contribuera à mieux connaître les activités des établissements du réseau en ce qui a trait aux peuples autochtones (recherche, services, etc.), à mieux connaître les besoins du milieu autochtone à l'égard des universités et à améliorer l'offre d'enseignement et de recherche aux peuples autochtones.

1.3 Structure administrative

Il n'y a pas de structure spécifiquement affectée aux dossiers autochtones à l'Université du Québec, mais un poste de chargée de projets autochtones a été créé au sein de la Direction du soutien aux études et des bibliothèques.

¹ Représentation autochtone aux comités décisionnels et consultatifs (ex. : conseil d'administration, comité consultatif autochtone, comité d'éthique de la recherche).

² Loi sur l'Université du Québec, article 7, alinéa e) sept personnes nommées pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail.

³ http://www.uquebec.ca/reseau/fr/system/files/documents/memoires_avis_rapports/uqc-quebec_ses_talents-complet.

Comme il a été mentionné précédemment, il s'agit d'un dossier prioritaire du Bureau de la présidence qui est alimenté par le maintien d'une « veille stratégique » s'appuyant sur la participation à des événements et des colloques, ainsi qu'un suivi de l'actualité web sur les questions autochtones.

1.4 Politiques et réglementation de l'établissement

Les structures administratives de l'Université du Québec ne prévoient actuellement aucune politique ou structure centrées sur les questions autochtones.

Section 2 – Enseignement aux trois cycles

2.1 Effectif étudiant autochtone

Non applicable car l'Université du Québec offre soutien et service aux dix établissements du réseau, mais n'a pas d'étudiants.

2.2 Offre de programmes répondant aux visions, valeurs, besoins et intérêts des communautés autochtones

Non applicable car l'Université du Québec n'offre pas de programmes.

2.3 Insertion de contenus autochtones dans les cours ou partie de cours offerts aux étudiants autochtones et allochtones dans les programmes réguliers

Non applicable car l'Université du Québec n'offre pas d'offre de cours.

2.4 Participation d'intervenants autochtones⁴ à l'intérieur des cours

Non applicable car l'Université du Québec n'offre pas d'offre de cours.

2.5 Services de pédagogie universitaire

En ce qui concerne la pédagogie universitaire, l'Université du Québec héberge le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) qui agit en fonction des enjeux d'accessibilité, de persévérance et de réussite en enseignement supérieur. Le CAPRES se définit comme :

- Une vitrine permettant la circulation des connaissances issues de la recherche et de la pratique, et favorisant leur transfert au sein des différents milieux de l'enseignement supérieur ;
- Une interface contribuant à la mise en commun de ces connaissances et aux échanges entre les acteurs impliqués dans ces enjeux en enseignement supérieur.

C'est donc en lien avec son mandat que le CAPRES a développé le dossier « Étudiants des Premiers Peuples en enseignement supérieur » qui mettra en perspective l'enjeu d'accessibilité et de la réussite académique de ces étudiants. De même, il décrit des notions clés en lien avec la

⁴ C'est-à-dire comme chargés de cours, chargés d'enseignement, conférenciers, aides-enseignants, etc.

compréhension de cet enjeu et présentera un certain nombre de pratiques inspirantes déjà utilisées par des établissements d'enseignement supérieur du Québec.

Les publications du CAPRES sont disponibles à un large public en enseignement supérieur et en accès libre (en ligne).

2.6 Cheminement académique et règles administratives

Non applicable car l'Université du Québec n'offre pas de programmes d'études.

2.7 Lieux et moyens d'enseignement

Non applicable car l'Université du Québec n'offre pas de cours.

2.8 Langue d'enseignement

Non applicable car l'Université du Québec n'offre pas de cours.

Section 3 – Expérience étudiante

3.1 Accueil et intégration

Non applicable car l'Université du Québec n'a pas d'étudiants.

3.2 Offre de soutien à la réussite académique, psychosocial, financier et logistique aux étudiants

Non applicable car l'Université du Québec n'a pas d'étudiants.

3.3 Activités culturelles et sociales pour les étudiants autochtones et activités mixtes avec la communauté universitaire

Non applicable car l'Université du Québec n'a pas d'étudiants.

3.4 Activités de célébration de la réussite des étudiants autochtones

Non applicable car l'Université du Québec n'a pas d'étudiants.

3.5 Infrastructures réservées

L'Université du Québec n'a pas d'infrastructures réservées pour ses activités ou initiatives en lien avec les réalités autochtones.

3.6 Personnel autochtone

L'Université du Québec souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Les personnes ciblées sont les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones ainsi que les personnes handicapées.

3.7 Accès au soutien des aînés.

Non applicable car l'Université du Québec n'a pas d'étudiants.

3.8 Compétences culturelles du personnel universitaire dans les différents services

La diffusion du dossier « Étudiants des Premiers Peuples en enseignement supérieur » par le CAPRÈS, à l'automne 2018, a permis une première sensibilisation du personnel de l'Université du Québec. Une journée de formation de sensibilisation et de sécurisation culturelle et les rapports avec les Autochtones est prévue au printemps 2020.

Section 4 – Recherche et création

4.1 Personnel autochtone en recherche

Non applicable car l'Université du Québec ne réalise pas de projets de recherche.

4.2 Objectifs de développement des compétences en recherche pour des Autochtones

Non applicable car l'Université du Québec ne réalise pas de projets de recherche.

4.3 Prise en compte des savoirs autochtones traditionnels en recherche et création

Non applicable car l'Université du Québec ne réalise pas de projets de recherche.

4.4 Programmes de cycles supérieurs

Non applicable car l'Université du Québec n'a pas de programmes de cycles supérieurs.

4.5 Professeurs et thématiques de recherche et création répondant aux visions, valeurs, besoins et intérêts des communautés autochtones

Non applicable car l'Université du Québec n'a pas de corps professoral ou de chercheurs.

4.6 Activités de diffusion des résultats de la recherche et création

Non applicable car l'Université du Québec ne réalise pas de projets de recherche. Cependant, ses plateformes web permettent de relayer des informations sur la recherche et la création provenant des dix établissements du réseau.

4.7 Approches et éthique de la recherche et création

Non applicable car l'Université du Québec ne réalise pas de projets de recherche.

4.8 Infrastructures de recherche et création

Non applicable car il n'y a pas d'infrastructures de recherche ou de création à l'Université du Québec.

4.9 Chaires de recherche et création

Non applicable car il n’y a pas de chaire de recherche à l’Université du Québec.

4.10 Partenariats et réseaux stratégiques.

Non applicable car l’Université du Québec ne réalise pas de projets de recherche.

4.11 Programme de bourses d’études aux cycles supérieurs

À la suite de la révision des règles d’attribution des bourses de la Fondation de l’Université du Québec, dix bourses d’études sont réservées uniquement à des étudiants autochtones depuis l’automne 2019, soit une bourse par établissement du réseau de l’Université du Québec.

Section 5 – Services à la collectivité

5.1 Participation des experts de l’Université dans le développement des milieux

Pour le moment, l’Université du Québec n’est pas impliquée dans le développement d’organismes autochtones spécifiques. Toutefois, elle participe, avec l’Université Laval et des partenaires autochtones, à l’organisation du Forum national sur la réconciliation qui aura lieu à l’automne 2020⁵.

5.2 Offre de formation continue sur les savoirs et les cultures autochtones

Non applicable car l’Université du Québec n’a pas d’offre de formation continue.

5.3 Activités de sensibilisation et de formation de la population non autochtone

L’Université du Québec a un partenariat avec l’Association québécoise autochtone en science et en ingénierie (AQASI) pour soutenir la tenue de l’Expo-Sciences autochtone Québec dans les établissements du réseau. L’édition 2018 de l’évènement s’est tenue à l’UQAT.

⁵ En raison de la pandémie de COVID 19, le Forum a été reporté à l’automne 2021.